

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00523

Numéro SIREN : 837 723 808

Nom ou dénomination : 4 N ASSUR

Ce dépôt a été enregistré le 23/02/2018 sous le numéro de dépôt 3721

3721

SAS 4 N ASSUR
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3 000 Euros
Siège social : 21 rue PASTORELLI 06000 NICE

NOMINATION DE LA PRESIDENCE
DU 04.01.2018

L'an deux mille dix huit et le 04.01.2018 les associés de la société Anonyme Simplifiée «4N ASSUR », société en cours d'immatriculation, au capital de 3 000 euros, divisé en 300 actions, se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la société, à l'effet de procéder à la désignation de la présidence.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur YOHAN NIDDAM

- Monsieur YOHAN NIDDAM titulaire de 100 actions,	100 actions
- Monsieur ARI NIDDAM titulaire de 100 actions,	100 actions
- Monsieur ILAN NIDDAM titulaire de 100 actions,	100 actions
Total des actions	300 actions

Monsieur le Président constate en conséquence que les associés représentant la totalité des actions sont présents et que l'assemblée peut délibérer à la majorité requise.

Il met à la disposition des associés un exemplaire des statuts et leur rappelle qu'ils sont réunis à l'effet de procéder à la nomination de la présidence.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer, à compter de ce jour, et pour une durée illimitée, en qualité de président :

Monsieur MAURICE NIDDAM,
Né le 9 septembre 1958 à FEZ (MAROC),



De nationalité française,
Demeurant à NICE (06000) 76 , avenue des BAUMETTES ,
Veuf de Madame CHANTAL BENDAYAN

et conformément aux dispositions statutaires est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Monsieur MAURICE NIDDAM en qualité de président, a tous les pouvoirs afin de procéder à l'ouverture de comptes bancaires ainsi que de toutes démarches prévues par la loi au nom de la SAS 4 N ASSUR.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité légale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole la séance est levée.

Et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, qui après lecture, a été signé par les associés.

FAIT À NICE
L' AN DEUX MILLE DIX HUIT
LE 4 janvier

